

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP ANNECY  
7 RUE DUPANLOUP  
74040 ANNECY CEDEX

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 03 401 [REDACTED]  
Référence de l'avis : 24 74 [REDACTED]  
Contrat de prélèvement : P3 74 [REDACTED]  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P37 [REDACTED]  
Numéro de propriétaire : 010 [REDACTED]  
Département d'imposition : 740  
HAUTE-SAVOIE  
Commune d'imposition : 010  
ANNECY  
Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 13/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024  
Identifiant service : 74046

F [REDACTED] R G [REDACTED]  
17 AV DES ILES  
74000 ANNECY

### Somme à prélever

**948,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.


Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024, directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401\*, **la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.**

Compte bancaire : FR76 1558 9297 050X XXXX XXX4 049  
Identifiant de la banque : CMBRFR2BXXX  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :  
SIP ANNECY  
7 RUE DUPANLOUP  
74040 ANNECY CEDEX  
Tél : 04 50 88 42 25
- pour le montant de votre impôt :  
CDIF ANNECY  
SECT. FONC ANNECY  
7 RUE DUPANLOUP  
74040 ANNECY CEDEX  
Tél : 04 50 88 40 43

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCRWV6	PROPRIETAIRE	████████████████████

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	30,04 %	%	1,67 %	0,291 %	6,89 %	%	
	Taux 2024	34,21 %	%	1,67 %	0,318 %	6,71 %	%	
	Adresse	17 AV DES ILES						
	Base	2126		2126	2126	2126		
	Cotisation	727		36	7	143		913
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023								
Cotisation 2024	727		36	7	143		913	
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 9802675 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale  Dégrèvement Habitation principale  Dégrèvement JA État  Dégrèvement JA Collectivité	35
					<b>Montant de votre impôt</b>	<b>948</b>
Références administratives : 740 01 112 046 010 010 E P						

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.